

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ISFEC

### **1 – OBJET**

Les présentes conditions générales de vente (les «CGV») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Institut Supérieur de Formation des Experts-Comptables (ci-après dénommée «ISFEC») consent au client, acheteur professionnel, (ci-après le «client») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formation de l'ISFEC, ci-après la «formation». Le client et l'ISFEC sont respectivement individuellement la «Partie» ou collectivement les «Parties».

Le client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales de vente (CGV) et de ses propres conditions générales d'achat (CGA). Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV, le client se portant fort de leur respect pour l'ensemble de ses salariés et collaborateurs.

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par l'ISFEC notamment les formations présentielle et les formations e-learning, correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode e-learning (ou Formations Ouvertes et À Distance -FOAD), accessibles depuis sa plate-forme.

Les formations proposées peuvent être consultées sur le site [www.isfec-formations.bzh](http://www.isfec-formations.bzh)

### **2 – INSCRIPTIONS**

Les inscriptions sont à enregistrer via le portail [www.isfec-formations.bzh](http://www.isfec-formations.bzh)  
N'hésitez pas à nous contacter pour vos codes et identifiants au 02 99 83 63 21.

Nous vous recommandons de vous inscrire au plus vite et sous réserve des places disponibles, au plus tard 15 jours avant la date du séminaire.

Pour chaque formation dispensée par l'ISFEC, un nombre minimum et maximum de participants est préalablement défini. Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles. Les inscriptions complètes comprenant le règlement sont retenues en priorité.

Dès prise en compte de l'inscription par l'ISFEC, un accusé de réception de commande est adressé par mail au client. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation ni validation définitive de l'inscription.

Une convocation avec toutes les précisions utiles (informations pratiques) sera adressée par mail au participant 8 jours avant le début de chaque session de formation. Si vous ne la recevez pas, merci de bien vouloir nous contacter au 02 99 83 63 21.

En cas de formation en e-learning :

- dès prise en compte de l'inscription du client, les précisions utiles sont adressées par e-mail au participant ainsi qu'au client.
- Un Protocole Individuel de Formation (PIF) doit obligatoirement être signé entre le participant et l'ISFEC. Le PIF est adressé au participant par mail. Le participant s'engage à retourner le PIF signé en double exemplaire à l'ISFEC (avec le règlement).

Le participant reçoit par e-mail son identifiant et son mot de passe d'accès à la plateforme e-learning. Les formations e-learning ont une durée d'accès allant de 3 mois à 12 mois selon les modules de formation. La génération de l'identifiant et du mot de passe par la plateforme e-learning marque le début de la durée d'accès au module.

Le module de formation e-learning est accessible 24h sur 24, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à Internet par une connexion haut débit.

### **3 – MODALITES PRATIQUES**

L'ISFEC est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont régis par l'ISFEC. Les modalités pédagogiques de chaque formation sont disponibles sur chaque programme de formation via le site [www.isfec-formationen.bzh](http://www.isfec-formationen.bzh)

Les dates programmées peuvent exceptionnellement être modifiées. Vous en serez immédiatement informé(e) si vous êtes inscrit(e).

Les durées de formation varient et sont précisées dans chaque programme de formation sur le site [www.isfec-formationen.bzh](http://www.isfec-formationen.bzh) et sur les documents de communication de l'ISFEC.

Les horaires pour les formations INTER, sauf informations particulières, sont les suivants :

- A Rennes : 08h30-17h00 avec une pause déjeuner de 1h30
- Autres sites : 09h00-17h30 avec une pause déjeuner de 1h30

Pour le profit de tous, ces horaires doivent être respectés. La durée de formation est de 7h00.

#### **3.1- Documents administratifs**

La loi du 24 novembre 2009 sur la formation professionnelle continue prescrit la délivrance d'une attestation de formation personnalisée par les organismes de formation et encourage fortement l'évaluation des participants. A l'issue de la formation, chaque participant répond à un test d'évaluation qu'il doit obligatoirement signer. Celui-ci permet d'établir l'attestation de formation (Art. L6353-1 du Code du travail) adressée par mail au participant a posteriori.

Dans tous les cas, les participants retrouveront dans leur espace personnel sur le site <http://portail-irf.cfpc.net/035> leur attestation de formation et l'attestation de présence.

Les participants à la formation réalisée par l'ISFEC sont tenus de respecter [le règlement intérieur de l'ISFEC ainsi que les consignes d'hygiène et de sécurité des locaux mis à disposition quel que soit le lieu de formation.](#)

### **4 - TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENT**

#### **4.1 - Tarifs et paiements**

Tous les prix de nos formations sont indiqués HT à majorer du taux de TVA en vigueur et sont disponibles sur nos différents supports de communication ([www.isfec-formationen.bzh](http://www.isfec-formationen.bzh), catalogue papier). Le coût d'inscription des formations INTER comprend l'animation, la documentation, les frais de pauses et le déjeuner.

Pour les formations en e-learning, les tarifs n'incluent pas le coût de la connexion à Internet qui reste de la responsabilité du client et sont à sa charge. Les formations en ligne seront facturées et le montant de la formation sera dû, que le client se soit ou non connecté et qu'il ait ou non validé la formation.

Toute formation commencée est due en totalité. Pour toute inscription en présentiel, l'accès documentaire, les ouvrages remis (le cas échéant) et les frais de pauses et de déjeuner (sauf formations flash) font partie intégrante de notre prestation et ne peuvent être vendus séparément.

Les factures sont payables à réception de la facture le cas échéant - par chèque, virement bancaire ou par carte bancaire.

Pour les formations INTRA, l'ISFEC demande un acompte de 50% à régler à la validation de la proposition tarifaire valant commande. Le solde restant sera dû à réception de la facture émise à l'issue de la prestation.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire. En outre tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

Par ailleurs, en cas de retard de paiement, l'ISFEC se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le client puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à l'ISFEC court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

#### 4.2 – Pour les cabinets souhaitant un financement par l'OPCO

Suite à la réforme de la formation (loi n°2018-771 du 05/09/18) pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la subrogation n'est plus proposée par l'ISFEC. Les formations seront réglées à l'inscription par la société passant commande. Pour le financement de la formation, la société pourra prendre contact en parallèle avec AGEFOS PME mandaté par l'OPCO désigné par la branche professionnelle, ATLAS. AGEFOS PME assurera la gestion opérationnelle des dossiers pour l'année 2019.

#### 4.3 – Le règlement de la formation

Le règlement de la formation (chèque, virement bancaire ou carte bancaire sur le site [www.isfec-formations.bzh](http://www.isfec-formations.bzh)) doit obligatoirement être effectué lors de l'inscription.

- Si vous réglez par chèque : adressez-nous directement le règlement en nous indiquant la référence de l'inscription ;
- Si vous réglez par CB ou virement : aucun document papier n'est nécessaire.  
Nota : le règlement par CB n'est possible que lors de la validation de la commande.

#### 4.4 – Conditions de substitution

Toute substitution de personne non signalée dans les 8 jours précédant la formation pourra occasionner une majoration du coût de la formation.

### 5 - CONDITIONS SPECIFIQUES AUX DU, PARCOURS, PASSEPORTS, CYCLES ET PACK ACTU

Toute inscription à un D.U., Parcours, Passeport, Cycle ou Pack Actu est uniquement valable pour l'ensemble de la saison ou de la promotion de référence et ne peut faire l'objet d'une dissociation.

Toute absence, qu'elle qu'en soit la cause, à une ou plusieurs sessions sera facturée par l'ISFEC directement au client.

Toute action commencée est due dans son intégralité. Dans le cadre d'un Pack, d'un Parcours, Cycle, Passeport ou D.U., aucune substitution de personne n'est possible.

### 6 - CONDITIONS SPECIFIQUES AUX FORMATIONS EN E-LEARNING

L'ISFEC facture directement le montant de la formation e-learning au cabinet.

L'inscription est validée à réception du règlement et du Protocole Individuel de formation complété et signé par le participant. Dès que votre inscription est validée, le participant reçoit par mail un login et un mot de passe ainsi qu'un lien permettant l'accès à la plateforme E-learning et au module de formation.

### 7 – CONDITIONS D'ANNULATION – RESILIATION DE LA CONVENTION (Conformément à l'article L6354-1 du code du travail)

#### 7.1 - Annulation ou demande du report par le client

En cas de résiliation de la commande par le client à moins de 8 jours francs avant le début d'une des actions mentionnées au catalogue, l'ISFEC retiendra des pénalités correspondant au maximum du coût de l'action de formation et ne procédera à aucun remboursement total ou partiel.

Toute absence non signalée et non justifiée entraînera la pénalité maximale à la charge du client.

Au-dessus du délai de 8 jours, la formation sera intégralement remboursée.

Toute formation commencée sera intégralement facturée par l'ISFEC au client.

Dans le cas où un participant ne pourrait y assister, le client conserve la possibilité de substituer au participant prévu à l'origine (hors Parcours, Passeport, Cycle ou Pack Actu), un nouveau participant ayant le même profil et les mêmes besoins.

Toute annulation, demande de report ou demande de substitution doit être confirmée par écrit (e-mail ou courrier) par le client.

## 7.2 – Annulation, remplacement ou report par l'ISFEC

L'ISFEC se réserve le droit d'annuler une action si le nombre d'inscrits est inférieur à 5. Dans ce cas, l'ISFEC rembourse au client la totalité de la somme versée lors de l'inscription.

En cas d'absence du formateur, l'ISFEC s'engage à assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la prestation de formation. L'ISFEC s'oblige à remplacer, dans la mesure du possible, le formateur défaillant par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes et veille à ce que le changement de formateur n'interrompe pas le bon déroulement de la formation ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

L'ISFEC se réserve le droit de supprimer, d'annuler et/ou de reporter une session de formation jusqu'à 8 jours avant la date de la formation. Dans cette hypothèse, l'ISFEC procédera seulement au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le client à l'ISFEC, à l'exclusion de tout autre coût.

En cas de modification unilatérale par l'ISFEC de l'un des éléments prévus au catalogue, le client se réserve le droit de mettre fin à la commande. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 8 jours francs avant la date prévue de commencement d'une des actions mentionnées au catalogue. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la commande.

## 8 - ACCES DOCUMENTATION ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout accès documentaire ou support remis ou imprimable sont mis à disposition des participants à titre personnel. Ces documents ou supports ne peuvent en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de l'ISFEC.

Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au client. Sont donc seules autorisées, la reproduction et la représentation du contenu autorisées par le Code de la Propriété Intellectuelle sur un écran et une copie unique papier à fins d'archives, au bénéfice strictement personnel et pour une utilisation professionnelle.

Le client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'ISFEC en cédant ou en communiquant des documents issus de ce dernier à un concurrent de l'ISFEC.

L'ISFEC se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

L'ISFEC ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au client, cette dernière l'étant pour le bénéfice de la formation et ne venant en aucun cas se substituer aux lois et réglementations. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la prestation de formation et n'engagent en aucun cas l'ISFEC sur leur exhaustivité. L'ISFEC n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la documentation envers le client postérieurement à la formation.

## **9 - UTILISATION DE LA PLATEFORME E-LEARNING**

La formation en e-learning est exclusive et nominative pour le participant qui s'y inscrit, et exclue toute formation de groupe.

Le contrat de licence inclut :

- L'accès à la plate-forme de formation et l'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe unique et valable pour la durée de la formation.
- L'accès au contenu textes, graphiques et liens hypertextes, aux forums de discussion ainsi qu'à la liste de diffusion liés à la plateforme.
- Le téléchargement des documents liés à la formation.

Le participant s'engage à :

- Ne pas communiquer à autrui pour quelque raison que ce soit son identifiant et son mot de passe.
- Ne pas permettre l'accès à la plateforme à des personnes étrangères à la convention, y compris d'autres membres du personnel du client.
- Garantir la propriété intellectuelle des éléments constitutifs du site. La copie informatique des textes, images et codes de ceux-ci. La diffusion non autorisée des documents téléchargeables et des liens hypertextes sont des atteintes au droit de la propriété intellectuelle induisant une responsabilité pénale quant à son auteur.
- Ne pas utiliser les moyens de communication intégrés (messagerie, forums) à des fins de promotion, publicité non désirée, protestation et de diffusion d'images ou propos contraires aux bonnes mœurs.
- S'assurer que le poste de travail utilisé pour l'accès à la plateforme est équipé des moyens suffisants pour empêcher la propagation de virus informatiques notamment des virus utilisant les carnets d'adresses de messagerie ou s'insérant dans les pièces jointes aux mails.

## **10 – RENSEIGNEMENT ET RECLAMATION**

Toute précision relative aux CGV, demande d'information ou réclamation doit être faite par e-mail ou courrier à l'ISFEC qui fera son possible pour répondre à toute question dans les meilleurs délais.

## **11 – RESPONSABILITE**

Le client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'ISFEC.

La responsabilité de l'ISFEC ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'ISFEC serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge de l'ISFEC ne pourra excéder le montant total du prix payé par le client au titre de la formation concernée.

## **12 - DONNEES PERSONNELLES**

Les informations recueillies sur le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'ISFEC et sont indissociables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des prestations commandées et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces prestations.

Le responsable du traitement des données est Monsieur Loïz PIERRE, Ordre des Experts-comptables de Bretagne – Espace Performance – Bâtiment O – 35769 Saint-Grégoire Cedex - [lpierre@bretagne.experts-comptables.fr](mailto:lpierre@bretagne.experts-comptables.fr)

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable du traitement des données, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'ISFEC par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du client ne soit nécessaire.

Le client donne expressément son consentement à l'utilisation des données à caractère personnel le concernant recueillies aux termes de la commande, au titre du fichier de clientèle de l'ISFEC, notamment aux fins de recevoir les offres commerciales de l'ISFEC.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable du traitement des données à l'adresse postale ou email mentionnés ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

L'ISFEC s'engage à garder confidentielles toutes données communiquées par le client.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

## **13 - DISPOSITIONS GENERALES**

Les CGV sont consultables sur le site [www.isfec-formations.bzh](http://www.isfec-formations.bzh) et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'ISFEC sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

Si une quelconque clause des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la formation.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Rennes, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.